

HOSPITALISATION

	Prix moyen pratiqué ou tarif réglementé	Remboursement de l'assurance maladie obligatoire	Remboursement de l'assurance maladie complémentaire	Reste à charge	Commentaires
Forfait journalier hospitalier en court séjour	20 €	0 €	20 €	0 €	Tarif réglementaire
Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTAM* : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) pour une opération chirurgicale de la cataracte	355 €	247,70 €	107,30 €	0 €	Prix moyen national de l'acte
Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM* : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) pour une opération chirurgicale de la cataracte	431 €	247,70 €	105,51 €	77,79 €	Prix moyen national de l'acte
Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTAM* : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) pour une opération chirurgicale des ligaments croisés du genou	577,90 €	420,54 €	157,36 €	0 €	Tarifs observés par MGEN
Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM* : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) pour une opération chirurgicale des ligaments croisés du genou	505,21 €	364,62 €	140,59 €	0 €	Tarifs observés par MGEN
Chambre particulière pour une nuitée dans le cadre d'une hospitalisation pour intervention chirurgicale	50 €	0 €	45 €	5 €	Tarifs observés par MGEN (Prise en charge au sein d'un établissement conventionné avec MGEN)

OPTIQUE

	Prix moyen pratiqué ou tarif réglementé	Remboursement de l'assurance maladie obligatoire	Remboursement de l'assurance maladie complémentaire	Reste à charge	Commentaires
--	---	--	---	----------------	--------------

PANIER « 100 % SANTÉ »

Équipements (monture et verres) remboursés totalement

100 % SANTÉ

Équipement optique de classe A (monture + verres) de verres unifocaux (équipement « 100 % Santé »)	125 €	22,50 €	102,50 €	0 €	Prix limite de vente
Équipement optique de classe B (monture + verres) de verres unifocaux	345 €	0,09 €	149,91 €	195 €	Prix moyen national de l'acte
Équipement optique de classe B (monture + verres) de verres multifocaux	545 €	0,09 €	269,91 €	275 €	Tarifs observés par MGEN
Équipement optique (monture classe B + verres classe A « 100 % Santé ») de verres multifocaux	250 €	18,03 €	141,97 €	90 €	Tarifs observés par MGEN
Lentilles non remboursées par l'Assurance maladie obligatoire	75 €	0 €	54 €	21 €	Tarifs observés par MGEN

DENTAIRE

	Prix moyen pratiqué ou tarif réglementé	Remboursement de l'assurance maladie obligatoire	Remboursement de l'assurance maladie complémentaire	Reste à charge	Commentaires	
PANIER « 100% SANTÉ » Soins et prothèses totalement remboursés						
100% SANTÉ	Couronne céramo-métallique sur incisives, canines et premières pré-molaires (prothèse « 100% Santé »)	500€	84€	416€	0€	Honoraire limite de facturation
	Détartrage	28,92€	20,24€	8,68€	0€	Tarif conventionnel
	Couronne céramo-métallique sur deuxièmes pré-molaires	538,70€	84€	302€	152,70€	Prix moyen national de l'acte
	Couronne céramo-métallique sur molaire	538,70€	75,25€	148,75€	314,70€	Prix moyen national de l'acte
	Prothèse amovible métal 7 dents	1000€	165,55€	206,45€	628€	Tarifs observés par MGEN
	Traitement actif d'orthodontie pris en charge par l'Assurance maladie obligatoire (1 ^{er} semestre)	700€	193,50€	216,50€	290€	Tarifs observés par MGEN

AIDES AUDITIVES

	Prix moyen pratiqué ou tarif réglementé	Remboursement de l'assurance maladie obligatoire	Remboursement de l'assurance maladie complémentaire	Reste à charge	Commentaires
Aide auditive de classe I par oreille	1 100€	210€	630€	260€	Prix limite de vente
Aide auditive de classe II par oreille	1 476€	210€	630€	636€	Prix moyen national de l'acte
Boîte de 6 piles	2€	0,90€	1,10€	0€	Tarifs observés par MGEN

SOINS COURANTS

	Prix moyen pratiqué ou tarif réglementé	Remboursement de l'assurance maladie obligatoire	Remboursement de l'assurance maladie complémentaire	Reste à charge	Commentaires
Consultation d'un médecin traitant généraliste sans dépassement d'honoraires	25 €	16,50 €	7,50 €	1 €	Tarif conventionnel - Reste à charge : participation forfaitaire
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie sans dépassement d'honoraires	30 €	20 €	9 €	1 €	Tarif conventionnel - Reste à charge : participation forfaitaire
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTAM* : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO)	44 €	20 €	9 €	15 €	Prix moyen national de l'acte
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM* : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO)	56 €	15,10 €	6,90 €	34 €	Prix moyen national de l'acte
Consultation d'un médecin spécialiste en ophtalmologie avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTAM* : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO)	40 €	20 €	9 €	11 €	Tarifs observés par MGEN
Consultation d'un médecin spécialiste en dermatologie avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTAM* : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO)	46 €	20 €	9 €	17 €	Tarifs observés par MGEN

* Le DPTAM (Dispositif de Pratique Tarifaire Maîtrisée) rassemble les dispositifs ayant pour objet la maîtrise des dépassements d'honoraires des professionnels de santé conventionnés par l'Assurance Maladie Obligatoire : OPTAM et OPTAM-CO. L'OPTAM désigne l'option par laquelle les médecins s'engagent à respecter une pratique tarifaire maîtrisée. L'OPTAM-CO a le même objectif mais cette option est ouverte aux médecins spécialistes en chirurgie et obstétrique. Exemples donnés à titre d'information n'emportant pas de valeur contractuelle.

Complémenter est une marque déposée par MGEN et la MNT.
 MGEN, Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale, immatriculée sous le numéro SIREN 775 685 399, MGEN Vie, immatriculée sous le numéro SIREN 441 922 002, mutuelles soumises aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité – Siège social : 3, square Max Hymans 75748 PARIS CEDEX 15.
 MNT Mutuelle Nationale Territoriale n° 775 678 584 dont le siège social est situé 4, rue d'Athènes 75009 PARIS, mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité.
 Document publicitaire n'ayant pas de valeur contractuelle. Les conditions de garanties figurent aux Statuts et Règlements mutualistes.